

Postulat

CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN AVEC LA POPULATION

Au Conseil Communal de Nyon,

La Municipalité a présenté il y a quelques semaines son programme de législation. Ce dernier, ambitieux, veut redessiner non seulement le cœur de notre Ville, mais aussi redéfinir ses limites entre lac et Jura.

Ces grands projets ont un double objectif : d'une part circonscrire l'espace bâti avec l'aménagement des rives le long du lac et la réalisation d'une route de contournement et desserte urbaine, d'autre part densifier et requalifier une partie du centre-ville. Ces deux objectifs vont donc modifier et transformer de manière profonde et durable notre environnement bâti et avoir des incidences majeures sur notre cadre de vie.

Les décisions que nous prenons et que nous serons amenés à prendre engagent la collectivité pour plusieurs décennies.

Il paraît important aux soussignés que ces projets soient élaborés en concertation avec la population. Cela permettra en effet de co-construire avec elle et divers groupes d'intérêt une vision partagée des enjeux et des principes qui devraient être mis en œuvre.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité de *lancer une démarche participative* dans le respect des échéances décrites dans le préavis 43 pour chacun de ces projets d'envergure.

En quoi consiste une démarche participative ?

C'est un processus d'échange volontaire : au-delà de l'information, de la sensibilisation et de la consultation, la démarche participative permet de développer des projets en **concertation** avec la société civile de manière à ce qu'elle participe pleinement aux réflexions qui mènent aux décisions.

La concertation prend la forme de relations bi- ou multilatérales, entre des protagonistes ayant des intérêts ou des points de vue divergents. Il s'agit d'un processus de délibération visant à définir un accord volontaire, et/ou à délimiter, voire réduire, les divergences entre les acteurs en présence.¹

Les démarches participatives impliquant des organisations publiques, privées et la population, il est indispensable qu'un coordinateur définisse les compétences des différents acteurs et coordonne les interventions.

Il est de même indispensable que l'autorité politique fixe clairement la portée des résultats de la participation et les conditions qui permettront de les intégrer en tout ou partie dans le projet qui fait l'objet de la démarche participative.

Une démarche participative, pourquoi ?

Le développement de projets en concertation vise plusieurs objectifs :

¹ In « Guide pour les communes vaudoises Participation et logement, construire pour et avec la population » Etat de Vaud, Département des institutions et de la sécurité, 2014, page 17

- **associer** la population dans les processus de développements de la ville en acceptant de recevoir des avis qui pourront influencer les décisions
- **impliquer** les habitants pour éviter de potentiels conflits et désaccords en instaurant un vrai dialogue
- permettre aux citoyens et citoyennes de **devenir un des acteurs** du développement la ville
- permettre à la population de **s'approprier** les projets grâce à leur implication
- assurer un soutien plus large du public aux projets à venir et ainsi **atténuer les risques d'échecs**
- donner une place à **l'intelligence collective** dans les projets
- permettre de **rapprocher** la société civile et leurs Autorités par le dialogue
- Assurer une **bonne gouvernance** de la ville où sa gestion n'est plus assurée que par une communauté d'experts mais par l'interaction de ces experts avec la société civile

Les projets évoqués précédemment sont aujourd'hui à des stades de développement variable. Il s'agira donc de proposer pour chacun d'eux le mode de participation préconisé et les objectifs de la démarche participative.

Les soussignés pensent en particulier au projet « Cœur de ville » : avec ce gros projet, le centre-ville va subir de profondes mutations qui vont impacter le cadre de vie des Nyonnaises et des Nyonnais. Ce lieu de vie et de mobilité mérite donc que nous acceptions de partager avec eux une part des réflexions préalables qui influencent les décisions.

Nous proposons que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport

Nyon, le 14 juin 2017

Pierre Wahlen, rédacteur
 Patrick Buchs
 Pierre-Alain Couvreu
 Florence Darbre Gubbins
 Claude Farine
 Jean-François Fuglister
 Fabien Héritier
 Yves Leuzinger